

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2024-124**

Assainissement

Avenant n°1 – Marché de travaux d'amélioration  
de la STEP des Bardons

Commune de La Pacaudière

Marché avec le groupement

BP2E/BRUNEL

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	08 AVR. 2024
Publié	

Le 3 avril 2024  
**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu les articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique relatifs aux marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu les dispositions des articles L2194-1 6° et R 2194-8 du code de la commande publique portant sur les modifications de faible montant des marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Assainissement » ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 20 octobre 2022 approuvant l'attribution du marché de travaux d'amélioration de la STEP des Bardons sur la commune de la Pacaudière au groupement BP2E/BRUNEL ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant délégation de pouvoirs au Président pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, quels que soient le montant, l'objet, la nature ou le mode de passation du marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a conclu un marché public avec le groupement BP2E/BRUNEL pour des travaux d'amélioration à la STEP des Bardons sur la commune de La Pacaudière, notifié le 5 décembre 2022 ;

Considérant que durant la réalisation des travaux de la station d'épuration des Bardons sur la Commune de La Pacaudière le chantier a nécessité des aménagements complémentaires non prévus ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger jusqu'au 31 mars 2024 la durée initiale du marché pour pouvoir procéder à la réception de celui-ci ;

Considérant que ces modifications ont entraîné la création de prix nouveaux et une augmentation du montant du marché pour certaines prestations ;

**DECIDE**

- D'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux d'amélioration de la STEP des Bardons sur la Commune de La Pacaudière ;
- De préciser que l'avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché de 19 174.00 € HT, en créant des prix nouveaux, ainsi que le prolongement jusqu'au 31 mars 2024 de la durée initiale du marché pour permettre la réception de celui-ci ;
- De préciser que cet avenant porte le montant total du marché à 719 024.00 € HT ;
- De préciser que les dépenses seront prélevées sur les crédits couverts au Budget annexe « Assainissement ».

Par délégation du Conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,  
**Jacques TRONCY**  
Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

